

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **6 décembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

189-12-22
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 6 décembre 2022 à 20 h 00.

190-12-22
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022
2. Dépôt des mises à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s
3. Dépôt du registre des déclarations de dons et autres avantages des élu(e)s pour l'année 2022
4. Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e) pour l'année 2023
5. Adoption du calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2023
6. Autorisation de modification, de signature et de transmission du calendrier de conservation des documents
7. Renouvellement du contrat de gré à gré pour la prestation de services en inspection et émission de permis pour l'année 2023

LOISIRS ET CULTURE

8. Nomination d'un(e) élu(e) responsable des Loisirs

FINANCES

9. Approbation des comptes payés et à payer
10. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
11. Autorisation de paiement de factures
12. Autorisation du paiement des demandes de subventions pour les activités de loisirs et de camp de jour de l'année 2022
13. Affectation de sommes non utilisées au courant de l'année 2022 au surplus accumulé affecté
14. Transfert de sommes du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté
15. Ajustement de la rémunération des élu(e)s pour l'année 2023

RESSOURCES HUMAINES

16. Nomination pour le poste de préposé à l'entretien

GESTION DU TERRITOIRE

17. Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2023 et 2024
18. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecture pour l'agrandissement de la résidence située au 167, rue du Triton

19. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques pour l'année 2023
20. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des déchets volumineux pour l'année 2023
21. Renouvellement du contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques pour l'année 2023
22. Renouvellement du contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des feuilles d'automne pour l'année 2023
23. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2023
24. Modification du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour la saison hivernale 2022-2023

CORRESPONDANCE

25. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

26. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		X

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

191-12-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		Absent
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt des mises à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. e-2.2), tout membre du conseil d'une municipalité doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Mme Julie Lemieux, mairesse
- M. Steven Strong-Gallant, conseiller
- Mme Isabelle Paré, conseillère
- Mme Line Asselin, conseillère
- Mme Nicole Hémond, conseillère
- M. Sébastien Primeau, conseiller
- M. Willy Mouzon, conseiller

Dépôt du registre des déclarations de dons et autres avantages des élu(e)s pour l'année 2022

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier-trésorier de la municipalité doit tenir un registre public des déclarations faites par les membres du conseil lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer leur indépendance de jugement ou compromettre leur intégrité. Ce registre doit être déposé par le greffier-trésorier lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre public des déclarations de l'année 2022.

192-12-22

Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e) pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QU'un(e) maire(sse) suppléant(e) doit être nommé(e) en l'absence de la mairesse ou pendant une vacance à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère ou le conseiller désigné(e) par le conseil devra remplir les fonctions de la mairesse en l'absence de celle-ci ou pendant une vacance à ce poste;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Isabelle Paré, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour l'année 2023.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

193-12-22

Adoption du calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST RÉSOLU,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 et que ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 20 h :

17 janvier (3 ^e mardi du mois)	11 juillet
14 février	8 août
14 mars	12 septembre
11 avril	10 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	5 décembre (1 ^{er} mardi du mois)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

194-12-22

Autorisation de modification, de signature et de transmission du calendrier de conservation des documents

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette Loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de BANQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

195-12-22

Renouvellement du contrat de gré à gré pour la prestation de services en inspection et émission de permis pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec la firme Infrastructel pour la prestation de services en inspection et émission de permis vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité ressources humaines lors de sa séance du 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Infrastructel pour la prestation de services pour l'année 2023 aux conditions et coûts suivants (taxes en sus) :

	Quantité / Coût
Nombre d'heures de prestation par jours	7,5
Nombre de jours de prestation par semaines	3
Taux horaire (prestation de service et déplacements)	65,00 \$
Taux pour le kilométrage (déplacements)	0,63 \$ / km

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-610-00-414;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de service de la firme Infrastructel pour la prestation de services en inspection et émission de permis pour l'année 2023 soit acceptée selon les termes et conditions prévus et au coût hebdomadaire de 1 969,52 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

196-12-22

Nomination d'un(e) élu(e) responsable des Loisirs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 101-06-22 nommant madame Nicole Hémond, conseillère, responsable des Loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un deuxième (2^e) responsable des Loisirs, afin de mieux soutenir l'organisme à but non lucratif (OBNL) Très-Saint-Rédempteur en action;

IL EST RÉSOLU,

QUE monsieur Mouzon soit nommé responsable des Loisirs.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de novembre 2022.

 Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
 Directrice générale et greffière-trésorière

197-12-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200161 à C2200199	36 235,00 \$
Paiement AccèsD nos L2200236 à L2200251	36 921,91 \$
Salaires paiement direct nos D2200201 à D2200219	12 925,56 \$
GRAND TOTAL	<u>86 082,47 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de novembre 2022.

198-12-22

Autorisation de paiement d'une facture

CONSIDÉRANT l'achat de sacs cadeaux destinés aux bénévoles permanents de l'année 2022, soit les bénévoles de la Bibliothèque municipale, de l'organisme Très-Saint-Rédempteur en action et du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un montant affecté aux bénévoles est disponible au surplus accumulé affecté;

IL EST RÉSOLU,

QU'un montant de 772,16 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour les bénévoles soit affecté au paiement de la facture numéro 182865 de l'entreprise Vert Essentiel pour l'achat de dix (10) sacs cadeaux destinés aux bénévoles permanents de l'année 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

199-12-22

Autorisation du paiement des demandes de subventions pour les activités de loisirs et de camp de jour de l'année 2022

CONSIDÉRANT la Politique définissant les modalités d'octroi de la subvention municipale pour activités de loisirs et camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un total de 31 demandes de subvention ont été déposées à la Municipalité avant la date limite du 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-702-95-970;

IL EST RÉSOLU,

QUE le paiement d'un montant total de 3 095 \$ soit autorisé pour les 31 demandes de subvention pour activités de loisirs et camp de jour reçues et approuvées.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200-12-22

Affectation de sommes non utilisées au courant de l'année 2022 au surplus accumulé affecté

CONSIDÉRANT QUE certaines des dépenses prévues dans l'exercice financier de l'année 2022 n'ont pas pu être réalisées, en tout ou en partie, ou ont été reportées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter les dépenses non réalisées au surplus accumulé affecté;

IL EST RÉSOLU,

QU'un montant total de 21 750 \$ soit affecté au surplus accumulé affecté et que ce montant soit réparti comme suit :

Poste	Titre	Montant
02-130-00-310	Frais de représentation / déplacement du personnel	1 500 \$
02-130-00-419	Gestion des archives	5 500 \$
02-230-00-762	Plan de sécurité civile - Entente	1 200 \$
02-610-00-454	Urbanisme - Formation	1 500 \$
02-610-00-494	Urbanisme - Cotisation	850 \$
02-702-51-970	Achat d'œuvre d'art	1 200 \$
02-702-95-970	Subvention activité de loisirs et camp de jour	1 900 \$
23-020-13-726	Achat ameublement et équipement de bureau	6 500 \$
23-080-20-726	Mobilier de loisirs	1 600 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

201-12-22

Transfert de sommes du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE certaines des affectations du surplus accumulé affecté n'ont plus à être réservées puisque les projets ont été reportés à long terme ou ont été annulés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer certaines sommes du surplus accumulé affecté qui ne seront pas utilisées au surplus accumulé non affecté;

IL EST RÉSOLU,

QU'un montant total de 15 000 \$ du surplus accumulé affecté soit transféré au surplus accumulé non affecté et que ce montant soit réparti comme suit :

Poste	Titre	Montant
23-070-63-300	Sentier	15 000 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

202-12-22

Ajustement de la rémunération des élu(e)s pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 237-2019 sur la rémunération des élus municipaux, l'indexation annuelle de la rémunération des élus est basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et que, dans le cas où l'indexation serait inférieure à 2,0 %, une augmentation de 2,0 % serait prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC de septembre 2022 (variation sur 12 mois) est de 6,9 %, l'indexation annuelle de la rémunération des élus pour l'année 2023 serait de 6,9 %;

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel, les élu(e)s ont la volonté de limiter leur indexation pour l'année 2023;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'indexation annuelle de la rémunération des élus pour l'année 2023 soit fixée à 4,55 %.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RESSOURCES HUMAINES

203-12-22

Nomination pour le poste de préposé à l'entretien

CONSIDÉRANT la création du poste de préposé à l'entretien pour assurer l'entretien des parcs, des espaces verts et des bâtiments municipaux ainsi que le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité ressources humaines lors de sa séance du 8 novembre 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil nomme monsieur Michel Brazeau au poste de préposé à l'entretien.

QUE le contrat de monsieur Brazeau débute le 1^{er} janvier 2023 selon les termes et conditions qui y sont prévues.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ledit contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

204-12-22

Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 182 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), la durée du mandat des membres est fixée à deux (2) ans et est renouvelable sur résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des quatre (4) membres du CCU viennent à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont fait part de leur intérêt à renouveler leur mandat;

IL EST RÉSOLU,

QUE les mandats des membres du CCU suivants soient renouvelés du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 :

- Madame Chantal Séguin
- Monsieur Serge Brazeau
- Monsieur Hugo Lamontagne
- Monsieur Michel Rolhion

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

205-12-22

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecture pour l'agrandissement de la résidence située au 167, rue du Triton

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux d'agrandissement d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 167, rue du Triton (lot numéro 5 447 083 au cadastre du Québec) localisée en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 15 novembre 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 167, rue du Triton soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

206-12-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il n'y a aucune option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques pour l'année 2023 aux conditions et coûts suivants (taxes en sus) :

	Quantité / Coût
Nombre de collectes	36
Nombre d'unités	405
Coût annuel par unités	145,85 \$
Entretien et gestion des bacs par unités	5,49 \$
Fourniture et distribution des bacs	550,00 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (L.R.Q., c. Q-2, r. 43), les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles sont fixées à 30,00 \$ / tonne pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-451-10-446, 02-451-10-459 et 02-451-10-649;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques pour l'année 2023 soit acceptée selon les termes et conditions prévus et au coût total de 61 842,70 \$ (taxes en sus), excluant les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

207-12-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des déchets volumineux pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets volumineux vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il n'y a aucune option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets volumineux pour l'année 2023 aux conditions et coûts suivants (taxes en sus) :

	Quantité / Coût
Nombre de collectes	12
Nombre d'unités	405
Coût annuel par unités	26,54 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (L.R.Q., c. Q-2, r. 43), les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles sont fixées à 30,00 \$ / tonne pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-451-10-446 et 02-451-10-459;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets volumineux pour l'année 2023 soit acceptée selon les termes et conditions prévus et au coût total de 10 748,70 \$ (taxes en sus), excluant les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

208-12-22

Renouvellement du contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles organiques vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat incluait une possibilité de renouvellement pour l'année 2023 selon les mêmes termes et conditions avec un ajustement basé sur le nombre d'unités à desservir et sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre 2022 (variation sur 12 mois);

CONSIDÉRANT QUE l'IPC du mois de septembre est de 6,9 %, les conditions et coûts suivants (taxes en sus) s'appliquent pour l'année 2023 :

	Quantité / Coût
Nombre de collectes	52
Nombre d'unités	405
Coût annuel par unités	69,86 \$

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-452-35-466;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de collecte, de transport et de dispositions des matières organiques avec l'entreprise Robert Daoust & fils soit renouvelé pour l'année 2023 selon les mêmes termes et conditions et au coût total de 28 292,96 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

209-12-22

Renouvellement du contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des feuilles d'automne pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des feuilles d'automne vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat incluait une possibilité de renouvellement pour l'année 2023 selon les mêmes termes et conditions avec un ajustement basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre 2022 (variation sur 12 mois);

CONSIDÉRANT QUE l'IPC du mois de septembre est de 6,9 %, les conditions et coûts suivants (taxes en sus) s'appliquent pour l'année 2023 :

	Quantité / Coût
Nombre de collectes	2
Nombre d'heures par collecte	3
Taux horaire	160,35 \$

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-452-35-466;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de collecte, de transport et de dispositions des feuilles d'automne avec l'entreprise Robert Daoust & fils soit renouvelé pour l'année 2023 selon les mêmes termes et conditions et au coût total de 962,10 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

210-12-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter le service de collecte, de transport et de disposition des résidus verts pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2023 aux conditions et coûts suivants (taxes en sus) :

	Quantité / Coût
Nombre de collectes	22
Nombre d'unités	405
Coût annuel par unités	8,45 \$

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-452-35-466;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2023 soit acceptée selon les termes et conditions prévus et au coût total de 3 420,27 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

211-12-22

Modification du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour la saison hivernale 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 158-09-22 a octroyé à l'entreprise Transport Yves Dupras Inc. le contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2 et l'annexe 5 du contrat identifient les routes municipales visées par le déneigement et l'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT QUE les routes municipales suivantes du projet domiciliaire Le Sommet n'ont pas encore été prises en charge par la Municipalité, il y a lieu de les retirer du circuit, et ce, uniquement pour la saison hivernale 2022-2023 :

- Rue de la Salamandre (0,625 km)
- Rue du Sommet (0,560 km)
- Rue de la Rainette (0,615 km)
- Rue du Triton (0,210 km)

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.4 du contrat permet la modification de celui-ci, sous certaines conditions;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 soit modifié en retranchant 2,01 km de routes municipales du circuit pour la saison hivernale 2022-2023.

QUE le coût du contrat soit ajusté à la baisse pour un montant total de 24 723 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Un sondage à l'intention des citoyennes et citoyens sur l'utilisation des services de la Bibliothèque municipale a été lancé au début du mois de novembre. Le sondage permettra à la Bibliothèque de réévaluer ou de bonifier les services déjà offerts ainsi que ceux à offrir. Mme Lemieux invite donc les citoyens à participer au sondage et, si ce n'est pas déjà fait, à s'abonner à la Bibliothèque et ainsi courir la chance de gagner l'une des trois (3) cartes cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacune de chez Hamster+ | Éditions Vaudreuil;
- L'adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2023 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 sont prévus à la séance extraordinaire du conseil du mardi, 13 décembre à 20 h;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

21-12-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 24.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 24.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse